
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 août 2022 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

22-389

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Éric Faucher

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Parole au public
800, rue du Ponceau – Zone H-164
501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F – Vilamo) – Zone A-804
- 1.3. Proclamation – Journée mondiale de la prévention du suicide –
10 septembre 2022

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 22-389 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 22-390 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le
5 juillet 2022

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 22-391 3.1. Délégation de fonctions et désignation du responsable de la protection
des renseignements personnels et de l'accès aux documents
- 22-392 3.2. Création et nomination – Comité sur l'accès à l'information et la
protection des renseignements personnels

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 22-393 4.1. Approbation – Budget révisé 2022 – Office municipal d'habitation de
Marguerite-D'Youville
- 22-394 4.2. Retrait de panneaux de signalisation – Interdiction de stationnement –
Côté intérieur de la courbe de la rue Richard – Abrogation de la
résolution 22-222

22-395 4.3. Déplacement de panneaux de signalisation – Interdiction de stationnement – Place de Chenonceau – Modification de la résolution 21-363

22-396 4.4. Déplacement de panneaux de signalisation – Interdiction de stationnement – Place de Chambord – Modification de la résolution 22-226

5. RESSOURCES HUMAINES

22-397 5.1. Embauche – Coordonnatrice de projets contractuelle à la direction générale

22-398 5.2. Mesure disciplinaire – Employé n° 225 – Service de l'urbanisme

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

22-399 6.1. Autorisation de signature – Servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron – Ptie lots 5 542 258 et 5 542 261

22-400 6.2. Autorisation de signature – Acte de servitude de conservation par destination du propriétaire – Lots 5 881 501 et 5 881 583 du Cadastre du Québec

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

22-401 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer

22-402 7.2. Achat d'équipements et de fournitures – Fonds de roulement

8. INFRASTRUCTURES

22-403 8.1. Attribution et autorisation de signature – Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un lien cyclable entre les villes de Boucherville et de Sainte-Julie

22-404 8.2. Ratification – Renouvellement du bail pour la location d'un local d'entreposage – Période allant du 1^{er} octobre 2022 à septembre 2023

22-405 8.3. Autorisation – Dépense supplémentaire – Travaux de construction de bordures, pavage et éclairage des avenues des Pionniers et des Bâtisseurs – Vilamo – Projet SI-20-188 – Modification de la résolution 21-289

22-406 8.4. Autorisation – Dépense supplémentaire – Mandat de services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures – Projet SI-21-197 – Modification de la résolution 21-178

22-407 8.5. Adjudication – Achat et livraison d'un chargeur sur roues avec équipements à neige et souffleuse – Projet SA-22-17 (R-1278)

22-408 8.6. Attribution – Achat d'une camionnette neuve de type « Work truck » à cabine double – Projet SA-22-18 – Fonds de roulement

22-409 8.7. Autorisation de signature – Aliénation de véhicule et d'équipements

22-410 8.8. Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur diverses rues – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2

22-411 8.9. Services professionnels d'ingénierie – Préparation de plans et devis – Parc de l'Érablière – Projet R-1276, lot 4 – Modification de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et de la résolution 22-098

9. LOISIRS

22-412 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence – Événements sportifs

22-413 9.2. Autorisation de signature – Contrat de location relatif à l'utilisation de l'aréna pour la saison 2022-2023 – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

22-414 10.1. Approbation – PIIA – Plans-concept d'affichage – 2123, boulevard Armand-Frappier, local 202 (Clinique PSB) – Zone C-417

22-415 10.2. Approbation – PIIA – Plans-concept de construction (ajout d'un étage) au 1830, rue des Vents – Zone H-346

22-416 10.3. Approbation – PIIA – Plans-concept de construction – 989, rue Principale – Zone A-902

22-417 10.4. Approbation – PIIA – Modifications aux plans-concept d'aménagement paysager et de construction au 27, rue du Vert-Bois – Zone H-130

22-418 10.5. Approbation – PIIA – Plans-concept de construction (galerie au deuxième étage) au 2, rue du Belvédère – Zone H-127

22-419 10.6. Approbation – PIIA – Plans-concept d'affichage au 2123, boulevard Armand-Frappier, local 101 (La Poche Bleue) – Zone C-417

22-420 10.7. Approbation – PIIA – Plans-concept d'architecture et de développement du projet Vilamo, boucle K (rue Léon-Malo) – Zone A-804

22-421 10.8. Approbation – PIIA – Modifications apportées aux plans-concept de développement et d'architecture du projet Vilamo (boucle F) – Zone A-804

22-422 10.9. Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation (colonnes en façade) – 1659, rue Saint-Louis – Zone H-203

22-423 10.10. Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation (revêtement extérieur) au 654-656, montée Sainte-Julie – Zone C-305

22-424 10.11. Approbation – PIIA – Modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager au 600, avenue des Bâtisseurs (Boucle G) – Zone A-808

22-425 10.12. Approbation – PIIA – Plans-concept d'aménagement paysager de la boucle I (projet Vilamo, rue Jacques-Sénécal) – Zone A-812

22-426 10.13. Demande de dérogation mineure – 800, rue du Ponceau – Zone H-164

22-427 10.14. Demande de dérogation mineure – 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F – Vilamo) – Zone A-804 - Abrogation de la résolution 22-321

-
-
- 22-428 10.15. Nomination – Comité consultatif d'urbanisme
- 22-429 10.16. Renouvellement de mandats – Comité consultatif d'urbanisme
- 22-430 10.17. Attribution – Services d'apiculture et de location de ruches urbaines –
Années 2022, 2023 et 2024
- 22-431 10.18. Mandat et désignation – Programme d'habitation abordable Québec –
OMH Marguerite-D'Youville

11. RÉGLEMENTATION

- 22-432 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1288
autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les
taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches
de la Rivière du Trésor pour un montant de 68 300 \$ et autorisant un
emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 68 300 \$
- 22-433 11.2. Adoption – Règlement 1287 sur l'interdiction des sacs de plastique

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Dépôt – Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre
- 12.2. Dépôt – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif
d'urbanisme tenue le 13 juillet 2022

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 22-434 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PAROLE AU PUBLIC

- 800, rue du Ponceau – Zone H-164
- 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F - Vilamo) – Zone A-804

Aucune question.

**PROCLAMATION – JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE –
10 SEPTEMBRE 2022**

ATTENDU QUE la 20^e Journée mondiale de la prévention du suicide aura lieu le
10 septembre prochain;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2019, 1 128 personnes se sont enlevé la vie au Québec, soit une moyenne de trois suicides par jour, portant le suicide au 7^e rang des causes de décès dans la province;

ATTENDU QUE le nombre de suicides chez les hommes demeure trois fois plus élevé que chez les femmes et que le nombre de suicides le plus élevé s'observe chez les hommes âgés entre 50 et 64 ans;

ATTENDU QUE les visites de jeunes filles de 15 à 19 ans aux urgences en raison de comportements suicidaires ont bondi au cours de l'année 2021;

ATTENDU QUE les efforts de prévention déployés semblent toutefois aider à stabiliser le nombre de suicides depuis quelques années;

ATTENDU QUE les impacts de la pandémie se manifesteront encore pour longtemps et qu'il est nécessaire de demeurer vigilant face à de nouveaux facteurs de risques de suicide pouvant émerger dans les prochaines années;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 10 septembre 2022 « Journée mondiale de la prévention du suicide » et invite tous les Julievillois.es à maintenir un réseau social de qualité, à offrir leur aide à toute personne en détresse, à faire preuve d'écoute et à raviver l'espoir;

La Ville de Sainte-Julie rappelle également que des intervenants offrent gratuitement et en toute confidentialité un service 24 heures par jour et 365 jours par année au 1-866- APPELLE (277-3553), pour toute personne qui en ressent le besoin.

22-390

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUILLET 2022

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 5 juillet 2022, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-391

DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

ATTENDU QUE le maire de Sainte-Julie, M. Mario Lemay, a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents à M^e Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe, aux termes d'une délégation datée du 16 août 2022 faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*;

ATTENDU QUE cette délégation prévoit également de nommer M^e Nathalie Deschesnes, greffière, à titre de substitut en cas d'absence de M^e Marie-Hélène Bourque.

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

QUE le conseil municipal prend acte et autorise cette délégation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-392

CRÉATION ET NOMINATION – COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ("Loi sur l'accès") prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations;

ATTENDU QUE ce comité relève de la directrice générale et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant, le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE créer le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

De nommer les membres suivants pour siéger au sein de ce comité, soit :

- Patrick Quirion, directeur général adjoint et trésorier;
- Nathalie Deschesnes, greffière;
- Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe;
- Charles-Éric Haché, chef de section – Technologies de l'information et des télécommunications
- Guy Perron, technicien aux archives

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-393

APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ 2022 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie le budget 2022, révisé au 15 juillet 2022, de l'Office municipal d'habitation Marguerite-D'Youville;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver le budget 2022, révisé au 15 juillet 2022, de l'Office municipal d'habitation Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-394

RETRAIT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – CÔTÉ INTÉRIEUR DE LA COURBE DE LA RUE RICHARD – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 22-222

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 7 juillet 2022, de retirer les panneaux de signalisation visant à interdire le stationnement du côté intérieur de la courbe longeant la propriété du 1286, rue Richard, soit, d'une part, sur la limite de propriété des résidences portant les numéros d'adresse 1282 et 1286 et d'autre part, sur la limite latérale du numéro d'adresse 1286, en face du numéro d'adresse 1303;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'abroger la résolution 22-222 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022; DE retirer les panneaux de signalisation installés à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-395

DÉPLACEMENT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – PLACE DE CHENONCEAU – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 21-363

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté la résolution 21-363 visant notamment à installer des panneaux de stationnement interdit, du lundi au vendredi, entre 7 h et 18 h, dans la partie extérieure de la courbe de la place de Chenonceau;

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité de la sécurité publique tenue le 7 juillet 2022, il a été analysé la possibilité de modifier l'emplacement de la signalisation, dans le but d'ajouter quelques espaces de stationnement additionnels;

ATTENDU QUE le comité en est venu à la conclusion que la zone visée par l'interdiction de stationnement peut être réduite à l'entrée de la boucle, sachant que la largeur de la rue y est suffisante à cette hauteur;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE déplacer les premiers panneaux d'interdiction de stationnement présentement installés à l'entrée du rond-point afin de les repositionner juste avant les trottoirs d'entrées des bâtiments portant les numéros 28 et 178, le tout conformément au plan numéro CSP-07juillet-22-01 joint en annexe de la présente résolution;

DE modifier la résolution 21-363 en conséquence, afin de tenir compte de la nouvelle localisation des panneaux d'interdiction de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-396

DÉPLACEMENT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – PLACE DE CHAMBORD – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-226

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, le conseil municipal a adopté la résolution 22-226 visant à installer des panneaux de stationnement interdit, du lundi au vendredi, entre 7 h et 18 h, dans la partie extérieure de la courbe de la place de Chambord, entre les numéros 26 et 176;

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité de la sécurité publique tenue le 7 juillet 2022, il a été analysé la possibilité de modifier l'emplacement de la signalisation, dans le but d'ajouter quelques espaces de stationnement additionnels;

ATTENDU QUE le comité en est venu à la conclusion que la zone visée par l'interdiction de stationnement peut être réduite à l'entrée de la boucle, sachant que la largeur de la rue y est suffisante à cette hauteur;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

DE déplacer les premiers panneaux d'interdiction de stationnement présentement installés à l'entrée du rond-point afin de les repositionner juste avant les trottoirs d'entrées des bâtiments portant les numéros 26 et 176, le tout conformément au plan numéro CSP-07juillet-22-02 joint en annexe de la présente résolution;

DE modifier la résolution 22-226 en conséquence, afin de tenir compte de la nouvelle localisation des panneaux d'interdiction de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-397

EMBAUCHE – COORDONNATRICE DE PROJETS CONTRACTUELLE - DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU les récentes nominations à la direction générale, lesquelles ont découlé du départ à la retraite de M. Pierre Bernardin, résolution 22-284;

ATTENDU QUE la direction générale requiert l'ajout d'une ressource en soutien, visant à mener à bien les projets spéciaux, ainsi que la coordination de différents comités;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'embaucher Mme Laure Desjardins au poste contractuel de coordonnatrice de projets au service de la Direction générale;

QUE l'embauche de Mme Desjardins à ce poste soit en vigueur à compter du 22 août 2022;

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-398

MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ N^o 225 – SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU les actes reprochés à l'employé n^o 225 du Service de l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

De suspendre sans salaire cet employé pour une durée de deux jours ouvrables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-399

AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON – PARTIE DE LOTS 5 542 258 ET 5 542 261

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, Les Placements Toray inc., 9249-2131 Québec inc., District Sainte-Julie 173 S.E.C. et Ventrum inc. et Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron, souhaitent procéder à la signature d'un acte notarié de servitude ayant pour but de grever une partie des lots 5 431 070, 5 542 254, 5 542 255, 5 542 258, 5 542 261, 5 542 263 et 6 424 165 du Cadastre du Québec, d'une servitude visant, notamment, à permettre l'installation, la construction, l'exploitation, l'entretien, le remplacement, le maintien et l'inspection de lignes de distribution d'énergie électrique et de lignes de télécommunication;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire des lots 5 542 258 et 5 542 261;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de servitude réelle et perpétuelle à intervenir devant M^e Sylvie Desaliers, notaire, lequel acte est annexé à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-400

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE DE CONSERVATION PAR DESTINATION DU PROPRIÉTAIRE – LOTS 5 881 501 ET 5 881 583 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le 2 décembre 2021, la Ville de Sainte-Julie faisait l'acquisition des lots 5 881 501 et 5 881 583 du Cadastre du Québec, dans le but d'augmenter la superficie du parc des étangs Antoine-Charlebois;

ATTENDU QUE pour pourvoir aux dépenses encourues pour l'acquisition des lots précités, la Ville de Sainte-Julie a présenté une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après CMM) dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain (volet acquisition)*;

ATTENDU QUE pour respecter les engagements pris envers la CMM, la Ville de Sainte-Julie s'est engagée à grever ces lots d'une servitude de conservation;

ATTENDU QUE dans la résolution 21-466, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2021, il a été convenu que la servitude de conservation sera établie contre les lots précités, à titre de fonds servant et en faveur du lot 5 881 581 du Cadastre du Québec, appartenant à Nature-Action Québec, à titre de fonds dominant;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le fonds dominant, afin que ce dernier soit plutôt le lot 5 881 582, appartenant à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la servitude de conservation sera établie par destination du propriétaire, la Ville étant propriétaire à la fois des fonds dominant et servant;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de servitude de conservation par destination du propriétaire à intervenir devant M^e Sylvie Desaliers, notaire, visant à assurer le respect des engagements pris envers la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du programme précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-401

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 1^{er} juillet 2022 au 11 août 2022 :

Liste F-2022-15	Chèques à ratifier	1 467 350,53 \$
Liste F-2022-16	Comptes à payer	3 110 294,54 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 1^{er} juillet 2022 au 11 août 2022 apparaissant sur les listes F-2022-15 et F-2022-16;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-402

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 10 août 2022, totalisant 5 089,57 \$, soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de cinq (5) ans, de 2023 à 2027, pour une somme de 5 089,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-403

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE ENTRE LES VILLES DE BOUCHERVILLE ET DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'aménagement d'un lien cyclable entre les villes de Boucherville et de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu de partager les coûts relatifs à ce projet entre les deux villes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'attribuer un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'aménagement d'un lien cyclable entre les villes de Boucherville et de Sainte-Julie, à l'entreprise CIMA+, située au 2147, rue de la Province, Longueuil (Québec) J4G 1Y6, pour un montant total de 34 377,53 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 7 juin 2022;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, toute entente à intervenir avec la Ville de Boucherville concernant ce projet;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis pour ce contrat;

QUE le partage des coûts soit établi à 70 % pour la Ville de Boucherville et à 30 % pour la Ville de Sainte-Julie;

DE mandater le trésorier à facturer la Ville de Boucherville selon le partage des coûts précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-404

RATIFICATION – RENOUELEMENT DU BAIL POUR LA LOCATION D'UN LOCAL D'ENTREPOSAGE – PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} OCTOBRE 2022 À SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie loue, depuis 2020, un local d'entreposage situé au 1771-B rue Coulombe à Sainte-Julie à la firme Poirier immobilier, afin de pallier le manque d'espace aux ateliers municipaux;

ATTENDU la nécessité de renouveler le bail de location pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 jusqu'en septembre 2023;

ATTENDU QUE la date de fin du bail de location sera déterminée selon l'avancement des travaux d'agrandissement des ateliers municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

DE renouveler le bail pour la location du local d'entreposage situé au 1771-B, rue Coulombe à Sainte-Julie, à intervenir avec Poirier immobilier pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 jusqu'en septembre 2023, soit jusqu'à la date de livraison du nouveau bâtiment aux ateliers municipaux, pour un coût total annuel de 37 941,75 \$ toutes taxes comprises, représentant 2 750 \$ par mois, taxes en sus;

De ratifier le renouvellement de l'entente de location, signé pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie par le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-405

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BORDURES, PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES AVENUES DES PIONNIERS ET DES BÂTISSEURS – VILAMO – PROJET SI-20-188 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-289

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-20-188 concernant les travaux de construction de bordures, pavage et d'éclairage des avenues des Pionniers et des Bâtisseurs dans le quartier Vilamo à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021, par l'entremise des résolutions 21-288 et 21-289;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, des quantités de matériaux et de main-d'œuvre ont fait l'objet d'ajustements;

ATTENDU le *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser, conjointement avec le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., une dépense supplémentaire de 298 518,80 \$ pour le contrat SI-20-188 concernant les travaux de construction de bordures, pavage et d'éclairage des avenues des Pionniers et des Bâtisseurs dans le quartier Vilamo, adjugé à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., portant la valeur totale du contrat SI-20-188 à 4 129 818,80 \$, toutes taxes comprises.

QUE cette dépense soit payée dans une proportion de 83,44 % par le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, soit un montant de 249 095,89 \$;

De modifier la résolution 21-289 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-406

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-21-197 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-178

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-21-197 concernant un mandat de services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures à la compagnie FNX-INNOV inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 29 mars 2021, par l'entremise des résolutions 21-177 et 21-178;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, de la main-d'œuvre a fait l'objet d'ajustements;

ATTENDU le *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'autoriser, conjointement avec le promoteur de Vilamo, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., une dépense supplémentaire de 97 082,17 \$ pour le contrat SI-21-197 concernant un mandat de services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures, adjugé à la compagnie FNX-INNOV inc., portant la valeur totale du contrat SI-21-197 à 216 653,06 \$, toutes taxes comprises.

QUE cette dépense soit payée par le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

De modifier la résolution 21-178 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-407

ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE ET SOUFFLEUSE – PROJET SA-22-17 (R-1278)

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour l'achat et la livraison d'un chargeur sur roues avec équipements à neige et souffleuse;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 juillet 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SA-22-17 concernant l'achat et la livraison d'un chargeur sur roues neuf avec équipements à neige et souffleuse au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise René Riendeau (1986) inc., située au 1624, route Marie-Victorin, Varennes (Québec) J3X 0C1, pour un montant total de 538 197,97 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 juillet 2022;

D'autoriser une dépense approximative de 150 \$ pour le lettrage et les accessoires;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du chargeur et de ses équipements;

D'autoriser la disposition de l'unité 605;

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-408

ATTRIBUTION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE DE TYPE « WORK TRUCK » À CABINE DOUBLE – PROJET SA-22-18 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat d'une camionnette neuve de type « Work truck » 2 x 4 à cabine double, projet SA-22-18;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-22-18 concernant l'achat d'une camionnette neuve de type « Work truck » 2 x 4 à cabine double, de marque Chevrolet, modèle Colorado 2022 à l'entreprise Automobile Paillé inc., située au 700, avenue Gilles-Villeneuve, Berthierville (Québec) J0K 1A0, pour un montant de 44 809,77 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 9 août 2022;

D'autoriser une dépense estimée à 1 500 \$, toutes taxes comprises, pour l'installation de gyrophares et d'équipements de sécurité, le lettrage ainsi que l'achat d'accessoires;

QUE cet achat totalisant 42 286,99 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2023 à 2032;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-409

AUTORISATION DE SIGNATURE – ALIÉNATION DE VÉHICULE ET D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer de l'inventaire un véhicule ainsi que des équipements du Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier à un ferrailleur la vente et la disposition de ce véhicule et de ces équipements;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition du véhicule et des équipements énumérés au document joint à la présente résolution;

D'autoriser le trésorier à payer les frais inhérents à la vente de ces véhicules et équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-410

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SUR DIVERSES RUES – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déposé une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2 pour le projet de travaux de réhabilitation de conduites sur diverses rues, conformément à la résolution 22-097 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2022;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a octroyé une aide financière de 1 352 000 \$ à la Ville pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un protocole d'entente intervienne avec le MAMH pour l'octroi de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'autoriser le maire à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « *Protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Sainte-Julie relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau – Dossier 2025207* », en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-411

SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – PARC DE L'ÉRABLIÈRE – PROJET R-1276, LOT 4 – MODIFICATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS ET DE LA RÉOLUTION 22-098

ATTENDU la grille d'évaluation et de pondération des soumissions relative à des services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis pour les travaux de réaménagement du parc de l'Érablière, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 22 février 2022, résolution 22-098;

ATTENDU QUE ce projet a fait l'objet d'un appel d'offres, projet R-1276, lot 4, lancé le 21 juin 2022;

ATTENDU QUE la pondération de la grille contenue au devis de l'appel d'offres est différente de celle adoptée le 22 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE modifier la grille d'évaluation et de pondération des soumissions adoptée le 22 février 2022, de la façon suivante:

- en remplaçant le numéro de projet R-1275, lot 1 par R-1276, lot 4;
- en attribuant 15 points à chacun des critères relatifs à l'expérience des différents chargés de projets;

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions du projet R-1276, lot 4, jointe en annexe de la présente résolution, laquelle inclut les modifications précitées;

DE modifier la résolution 22-098 en conséquence, en tenant compte de la modification du numéro de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-412

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements sportifs d'envergure de niveau provincial, canadien et international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs d'envergure :

NOM	ÉVÉNEMENT	MONTANT
Léa Trottier	Sélection – Équipe du Québec – Junior 2021–2022 (karaté)	150 \$
Émily Trottier	Sélection – Équipe du Québec – Junior 2021–2022 (karaté)	150 \$
Delphine Millette	Coupe provinciale 2022 (gymnastique)	150 \$
Lucas Cunat Millotte	Championnats québécois 2022 (gymnastique)	150 \$
Noa Bergeron	Championnat national 2022 (karaté)	300 \$
Noa Bergeron	Championnat panaméricain senior 2022 (karaté)	500 \$
Charles Hébert Richard	Championnat national 2022 (karaté)	300 \$
	TOTAL	1 700 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-413

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2022-2023 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'entente concernant l'utilisation de l'aréna intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ), conformément à la résolution numéro 17-340 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2017;

ATTENDU l'article 3.1 de cette entente concernant la réservation des heures de glace pour une saison donnée;

ATTENDU QU'un contrat de location précisant les besoins de la Ville en heures de glaces et horaires de location pour la saison 2022-2023 doit être conclu avec le CCSSJ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de location pour la saison 2022-2023, en annexe de la présente résolution, à intervenir avec le CCSSJ, ainsi que tout autre document requis pour y donner effet;

D'autoriser le trésorier à émettre tout paiement requis dans le cadre de ce contrat, conformément au protocole d'entente précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-414

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE –
2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER, LOCAL 202 (CLINIQUE PSB) –
ZONE C-417**

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Xenon Enseignes et datés du 28 juin 2022, pour l'établissement « Clinique PSB » situé au 2123, boulevard Armand-Frappier, local 202, et ce, conformément à la résolution 513.2.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-415

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION
(AJOUT D'UN ÉTAGE) – 1830, RUE DES VENTS – ZONE H-346**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction pour l'ajout d'un second étage et la construction d'un garage attenant, préparés par Architecture L. Gagné et datés du 7 juillet 2022, pour le bâtiment situé au 1830, rue des Vents, et ce, conformément à la résolution 513.4.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022, le tout conditionnellement à ce que le voisinage immédiat soit informé du projet et que des mesures de mitigation soient prévues, le cas échéant, pour diminuer l'impact de l'ajout du second étage;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-416

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION –
989, RUE PRINCIPALE – ZONE A-902**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée de deux étages, préparés par la compagnie Luc Plante architecture + design inc. et datés du 27 juin 2022, sur le terrain situé au 989, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 513.6.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022, le tout conditionnellement à ce que le voisinage immédiat soit informé de ce projet et que des mesures de mitigation soient prévues, le cas échéant, pour diminuer l'impact de la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-417

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE CONSTRUCTION - 27, RUE DU VERT-BOIS –
ZONE H-130**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Michel Lemieux, architecte et datés du 29 juin 2022, ainsi que les modifications apportées aux plans-concept de construction (agrandissement), pour la propriété située au 27, rue du Vert-Bois, et ce, conformément à la résolution numéro 513.9.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-418

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION
(GALERIE AU DEUXIÈME ÉTAGE) - 2, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction, pour l'ajout d'une terrasse et d'un balcon au deuxième étage, préparés par Sylvain Bellefleur, technologue en architecture et datés du 27 mai 2022, au 2, rue du Belvédère, et ce, conformément à la résolution numéro 513.10.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-419

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE –
2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER, LOCAL 101 (LA POCHE BLEUE) –
ZONE C-417**

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Xenon Enseignes et datés du 16 juin 2022, pour l'établissement « La Poche Bleue » situé au 2123, boulevard Armand-Frappier, local 101, et ce, conformément à la résolution numéro 513.11.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-420

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ARCHITECTURE ET DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET VILAMO, BOUCLE K (RUE LÉON-MALO) – ZONE A-804

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de développement de la Boucle K (rue Léon-Malo), préparés par la firme d'architecture UN À UN et datés du 27 juin 2022, et ce, conformément à la résolution 513.12.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-421

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT ET D'ARCHITECTURE DU PROJET VILAMO (BOUCLE F) – ZONE A-804

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de développement du projet Vilamo, pour la boucle F, préparés par la compagnie UN À UN architectes et datés du 10 mai 2022 (version modifiée reçue en juillet 2022), ainsi que le plan projet d'implantation modifié, préparé par la compagnie De Beaumont, arpenteurs-géomètres, et portant le numéro de dossier D30910, daté de juillet 2022, et ce, conformément à la résolution 513.13.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-422

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION
(COLONNES EN FAÇADE) – 1659, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement des colonnes d'un abri d'automobile attenant à la résidence pour la propriété située au 1659, rue Saint-Louis, et ce, conformément à la résolution 513.14.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-423

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION
(REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 654-656, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation du revêtement extérieur (peinture) du bâtiment résidentiel d'intérêt patrimonial situé au 654-656, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 513.15.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-424

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 600, AVENUE DES BÂTISSEURS (BOUCLE G) – ZONE A-808

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager, incluant la partie de la phase 2, pour la boucle G, faisant partie du projet Vilamo (600, avenue des Bâtitseurs), et ce, conformément à la résolution 513.16.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-425

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – BOUCLE I (PROJET VILAMO, RUE JACQUES-SENÉCAL) – ZONE A-812

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Dubuc architectes paysagistes et datés du 6 avril 2022 (révisés le 19 avril 2022) pour la Boucle I du projet domiciliaire Quartier Vilamo (rue Jacques-Sénécal), et ce, conformément à la résolution 513.17.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-426

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 800, RUE DU PONCEAU – ZONE H-164

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 800, rue du Ponceau a été soumise au Service de l'urbanisme afin d'autoriser une fenêtre implantée à 0,65 mètre de la ligne latérale plutôt qu'à un minimum de 2 mètres;

ATTENDU QUE les articles 993 et suivants du *Code civil du Québec* prévoient qu'on ne peut avoir sur un fonds voisin de vues droites à moins d'un mètre cinquante de la ligne séparative;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage 1101* en vigueur exige quant à lui que les vues droites soient implantées à une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de propriété;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation, préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre et daté du 2 mai 2022, ainsi que d'une lettre d'engagement des propriétaires du 790, rue du Ponceau, en date du 23 juin 2022;

ATTENDU QUE la présente dérogation mineure vise à régulariser le permis de construction émis en 1997, notamment dans le but d'éviter de possibles complications lors de la vente de la propriété;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins, car les propriétaires du 790, rue du Ponceau ont accepté qu'une servitude notariée de vue soit enregistrée, afin de régulariser la vue illégale de l'immeuble voisin sur leur propriété;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 513.5.22 adoptée le 13 juillet 2022, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 800, rue du Ponceau afin d'autoriser la fenêtre implantée à 0,65 mètre plutôt qu'à 2 mètres de la ligne latérale, conditionnellement à ce qu'une servitude de vue soit signée avec les propriétaires de la résidence voisine sise au 790, rue du Ponceau et qu'elle soit dûment publiée au Registre foncier du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-427

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 501, AVENUE DES BÂTISSEURS (BOUCLE F – VILAMO) – ZONE A-804 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 22-321

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juin 2022, le conseil a approuvé une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F – quartier Vilamo) afin de permettre une distance entre les deux accès du côté de l'avenue des Bâtisseurs de 48 mètres plutôt que de 60 mètres, résolution 22-321;

ATTENDU la réception d'un plan projet d'implantation modifié, préparé par la compagnie De Beaumont, arpenteurs-géomètres, dossier D30910, déposé en juillet 2022;

ATTENDU QUE la distance afin d'aligner l'un des accès/sorties avec la rue Bernadette-Trudeau (Boucle G) initialement établie était de 48 mètres alors qu'elle sera plutôt d'environ 44 mètres, selon les plans modifiés;

ATTENDU QUE la distance de 48 mètres doit être modifiée afin qu'elle soit plutôt d'une distance se situant entre 42 et 44 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'approbation d'une dérogation mineure à cet effet, conformément à la résolution 513.13.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2022;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F – Vilamo) afin de permettre une distance entre les deux accès du côté de l'avenue des Bâtisseurs de 42 mètres plutôt que de 60 mètres;

D'abroger la résolution 22-321, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-428

NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU la nécessité de pourvoir un poste de membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après CCU);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont rencontré quatre (4) citoyens au début de l'assemblée tenue le 15 juin 2022;

ATTENDU QUE les candidatures de M. Maxime Giasson et de Mme Marie-Ève Généreux ont été retenues;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Marie-Ève Généreux sera mise en banque, dans l'éventualité où un poste au sein du CCU se libère;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

De nommer M. Maxime Giasson à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour un premier mandat de deux ans, soit du 17 août 2022 au 31 août 2024;

De mettre en banque la candidature de Mme Marie-Ève Généreux au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-429

RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE les mandats de Mme Natasha Czech et Mme Claudine Marinier viendront à échéance le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du comité peuvent siéger pour un maximum de trois mandats, leurs mandats pouvant être renouvelés à deux reprises seulement;

ATTENDU QUE Mme Natasha Czech et Mme Claudine Marinier souhaitent renouveler leur mandat pour une première fois chacune;

ATTENDU QUE Mme Claudine Marinier a été nommée vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin de son premier mandat de deux ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2022, au terme de la résolution 22-383, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022;

ATTENDU QUE les membres du comité recommandent Mme Marinier à titre de vice-présidente pour la durée de son second mandat;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE renouveler, pour une première fois, les mandats de Mmes Claudine Marinier et Natasha Czech à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme;

QUE leurs mandats soient renouvelés pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2024;

De nommer Mme Claudine Marinier, vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin de son second mandat de deux ans, soit le 1^{er} septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-430

ATTRIBUTION – SERVICES D'APICULTURE ET DE LOCATION DE RUCHES URBAINES – ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services d'apiculture et de location de ruches urbaines pour les années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 15 août 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat relatif à des services d'apiculture et de location de ruches urbaines pour les années 2022, 2023 et 2024 à l'entreprise Le Miel de mon Grand-père, située au 101, rue Paul-De Maricourt, Sainte-Julie (Québec) J3E 2Z3, pour un montant total de 10 865,14 \$, toutes taxes comprises, représentant annuellement 3 150 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 16 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-431

MANDAT ET DÉSIGNATION – PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC – OMH MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la problématique liée à la rareté de logements fait rage à Sainte-Julie, tout comme dans la région de Montréal de façon générale;

ATTENDU QUE dans le dernier rapport de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) publié le 16 mars 2022 concernant le marché locatif, la Ville de Sainte-Julie y figure avec un taux d'inoccupation de logement de 0,4 %;

ATTENDU QUE ce taux d'inoccupation, ajouté au facteur d'inflation, accentue la difficulté de dénicher des logements dont le loyer est moins dispendieux;

ATTENDU la forte demande pour des logements abordables;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a mis en place le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ);

ATTENDU QUE le PHAQ appuie financièrement des projets de logements locatifs abordables destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation;

ATTENDU QUE ce programme s'inscrit directement dans la mission de la Société d'habitation du Québec, soit de répondre aux besoins en habitation par une approche intégrée et durable;

ATTENDU QUE les principaux objectifs du programme visent à accroître l'offre de logements abordables et adéquats, à améliorer les conditions de logement des ménages visés par le programme et à soutenir la construction de bâtiments de qualité qui intègrent des mesures environnementales ou qui optimisent les pratiques de construction résidentielle;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation Marguerite-D'Youville est admissible à déposer une demande au PHAQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite mandater l'OMH Marguerite-D'Youville pour le dépôt d'une demande au PHAQ pour la réalisation d'un projet d'immeuble de logements abordables sur son territoire;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE mandater l'OMH Marguerite-D'Youville à déposer une demande au PHAQ pour la réalisation d'un projet d'immeuble de logements abordables sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

DE désigner, pour ce faire, Mme Mélanie Sanche, directrice générale de l'OMH Marguerite-D'Youville;

De transmettre copie de la présente résolution à l'OMH Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-432

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1288
AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET
LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES
BRANCHES DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR POUR UN MONTANT DE 68 300 \$ ET
AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS
EXCÉDER 68 300 \$**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1288 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches de la Rivière du Trésor pour un montant de 68 300 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 68 300 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1288 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

22-433

ADOPTION – RÈGLEMENT 1287 SUR L'INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE

ATTENDU le Plan d'action métropolitain sur le bannissement des sacs de plastique et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (« PMGMR ») de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE le projet de PMGMR vise à interdire la distribution de sacs d'emplettes composés de plastique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 juillet 2022 sous le numéro 22-384;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'adopter, avec la modification proposée, le *Règlement 1287 sur l'interdiction des sacs de plastique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointes à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)

Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Karine Bouchard	Syndiqué	Préposé aux traverses d'école surnuméraire	31 août 2022
Marie-Maude Lemieux Legros	Syndiqué	Concepteur graphique remplaçante	8 août 2022

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 JUILLET 2022**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 13 juillet 2022 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 15 août 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juillet 2022, lequel est joint à la présente.

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Retour en classe** – M. Lemay invite les citoyens à faire preuve de prudence au volant et à réduire leur vitesse à proximité des zones scolaires.
- **Zone neutre** – M. Lemay rappelle aux citoyens qu'une zone neutre est à la disposition des citoyens, dans le stationnement du poste de police, pour leur permettre de faire des échanges de biens en toute sécurité.
- **Taux de croissance de la population de Sainte-Julie** – M. Lemay mentionne que le taux de croissance de la population est à la hausse et que la Ville de Sainte-Julie compte maintenant 31 009 citoyens. L'Institut de la statistique du Québec prévoit que le taux de croissance dans la région augmentera de 16 % d'ici 2041.
- **Travaux effectués ou en cours** – Durant la période estivale, plusieurs travaux ont été effectués sur le territoire de la ville. De nombreux chantiers tirent d'ailleurs à leur fin. Ainsi, l'asphalte et le pavage ont été entièrement refaits sur le boulevard N.-P.-Lapierre, le système d'aqueduc et d'égout pluvial a été amélioré sur la rue Décarie et les travaux sur le boulevard Saint-Joseph vont bon train. M. Lemay remercie d'ailleurs les citoyens et les commerçants pour leur patience lors des travaux.
- **Parc Joseph-Véronneau** – Ce parc a aussi fait l'objet de travaux. De nouveaux modules de jeux à accessibilité universelle seront installés ainsi qu'un nouveau bâtiment de service.
- **Activités à la Ville** – M. Lemay mentionne qu'il y aura plusieurs activités dans les prochaines semaines, telles la Journée de la famille, Grandir avec mon arbre, Jog ma ville et le Salon des aînés. M. Lemay remercie les employés municipaux pour leur travail exceptionnel effectué dans le cadre des différentes activités de la Ville.
- **Le Petit marché** – M. Lemay rappelle que le Petit marché est prolongé d'une semaine et se terminera le jeudi 22 septembre 2022.
- **Journée de la famille** – Mme Lucie Bisson invite les citoyens à participer à la Journée de la famille qui aura lieu le samedi 10 septembre 2022, de 10 h à 16 h. L'organisme qui voit à l'organisation de cette journée travaille fort pour que cette activité soit un succès. Mme Bisson remercie les nombreux commanditaires.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pierre Champagne

M. Champagne pose quelques questions concernant les points 8.6 et 8.7 à l'ordre du jour de la séance et M. Lemay y répond.

M. Jacques Blanchard

M. Blanchard invite les membres du conseil à participer à la Journée boîtes à savon organisée par le Club optimiste de Sainte-Julie et qui aura lieu ce dimanche 21 août 2022.

Mme Julie Charest

Mme Charest mentionne que plusieurs citoyens du Domaine des Hauts-Bois, dont la propriété est limitrophe à la forêt ont reçu une lettre en juillet disant qu'une clôture serait installée à l'arrière de leur propriété à la mi-août. À la suite de discussions avec la Ville, il semble que ce soit retardé et qu'il y a de l'ouverture pour évaluer différentes possibilités. Pouvez-vous nous en dire davantage?

Réponse : M. Lemay mentionne que les travaux sont retardés et ils n'auront finalement pas lieu au mois d'août, car la Ville n'a pas encore reçu les résultats des travaux de l'arpenteur-géomètre à cet effet.

Une fois les résultats des travaux reçus, la Ville pourra se positionner sur les travaux nécessaires à réaliser.

La Ville communiquera avec tous les propriétaires pour les informer des décisions qui auront été prises pour notamment confirmer officiellement le type de clôture. Pour le moment, la Ville prévoit installer une clôture de mailles de type autoroutier avec de gros carreaux permettant d'assurer une transparence afin de nuire le moins possible à la vue des propriétés sur le boisé. Cette clôture aurait une hauteur de 5 pieds. L'installation de cette clôture

Lors de l'acquisition du dernier 4 hectares de la rue du Vert-Bois, la servitude de conservation exigeait qu'une clôture soit installée près de la limite des terrains résidentiels adossés à la zone de conservation. Il est logique d'étendre cette clôture à l'arrière des propriétés de la rue du Bel-Horizon adossées également au boisé protégé même si la servitude de conservation ne le précise pas puisqu'il s'agit du même boisé protégé.

M. Lemay réitère que les citoyens seront informés de la suite des choses dès que la Ville aura les dernières données, soit dans les prochaines semaines. En terminant, M. Lemay mentionne que la clôture est une indication pour les futurs propriétaires qu'elle est une limite physique qui détermine que le terrain est un terrain protégé à préserver.

M. Maxime Giasson

M. Giasson demande s'il est possible de savoir si la Ville de Sainte-Julie prévoit faire des travaux de réfection sur la rue des Plaines dans un avenir rapproché.

Réponse : Mme Brisson mentionne que le choix des rues est déterminé à l'aide d'un plan d'intervention annuel. La rue des Plaines, à court terme, ne fait pas partie des rues qui feront l'objet d'une réfection.

Mme Nathalie Chénier

Mme Chénier demande si la Ville reçoit un rapport de situation de la compagnie Exo, car il appert que plusieurs circuits ne sont pas faits. Que faire pour changer les choses?

Réponse : M. Lemay mentionne que cette année est horrible pour le transport en commun. Depuis 2017, le transport collectif n'est plus sous la responsabilité de la Ville, mais bien de l'organisme Exo créé par le gouvernement du Québec et par la RTM. M. Lemay siège sur le conseil d'administration d'Exo afin de faire bouger les choses. L'une des problématiques est le manque de main-d'œuvre. La Ville est extrêmement inquiète de la situation et pour cette raison, elle participera, conjointement avec Transdev, à faire de la publicité pour recruter des chauffeurs. La Ville demande à Exo que les transporteurs soient en mesure de respecter les horaires.

M. Abi Renm

M. Renm demande s'il est possible d'avoir de nouveau le transport gratuit pour aller au centre de ski Mont-Saint-Bruno.

Réponse : M. Lemay mentionne que ce trajet a été abandonné, car il était très peu utilisé. Pour l'instant, M. Lemay mentionne qu'il sera difficile de l'offrir de nouveau, car le recrutement de chauffeurs est difficile.

Mme Lyse Lessard

Mme Lessard demande ce qu'il advient avec le projet de Trigone.

Réponse : M. Lemay mentionne que selon les Habitations Trigone, elle n'est pas affectée par la décision du Tribunal du travail et peut continuer la construction à Sainte-Julie. Des vérifications sont tout de même en cours par la Ville afin de s'assurer que c'est bien le cas.

22-434

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay,
Maire

Nathalie Deschesnes,
Greffière